Image not found or type unknown

date erronée sur courrier entretien préalable à un licenciement

Par **ladybird**, le **14/09/2012** à **11:15**

J'ai reçu ce matin en AR une convocation a un entretien préalable à un éventuel licenciement et mise à pied conservatoire.
Or la date de l'entretien est erronée : 21 septembre 2011 au lieu de 2012.
Est-ce une erreur de forme rendant le courrier caduc (et annule de ce fait le non versement de mon salaire pour la mise à pied conservatoire) ?
Dois-je renvoyer un courrier en AR pour leur demander une nouvelle date ?
Merci de vos réponses,
cdt

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **13:13**

Bonjour,
Cela pourrait être considéré comme une erreur matérielle ou tout au plus un vice de procédure...

Par **ladybird**, le **14/09/2012** à **13:47**

donc en finalité, je vais simplement les informer de leur erreur par mail ça suffit ?

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **15:11**

Ou même simplement le signaler le jour de l'entretien pour essayer de déstabiliser votre interlocuteur...
Je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés